

## L'avenir en perspective

∴ Philippe Barbaud, président de l'Association

C'est le 9 mai 1990 qu'est née notre association, l'APR-UQAM. Elle a donc franchi le cap de ses vingt ans d'existence. Ça se fête, histoire de nous rajeunir un peu ! Votre conseil d'administration entend souligner cet événement avec panache, quoique en respectant la modestie de nos moyens. Outre nos activités sociales habituelles, principalement nos rencontres-resto du trimestre au Pèlerin-Magellan, nous vous concoctons pour décembre prochain une formule assez spéciale de retrouvailles. Les détails vous sont fournis dans le présent numéro.

Quoi qu'il en soit, je vous glisse quelques mots à propos de l'esprit qui animera nos initiatives d'anniversaire. Il s'agit de favoriser une sorte de « passage du témoin » entre générations de professeures et professeurs de l'UQAM. À l'image sportive, on peut tout aussi bien substituer l'image militaire du « changement de garde ». Un peu trop rigide à mon goût. Le fait est que ceux et celles, plus jeunes, qui nous remplacent à l'université à un rythme de plus en plus soutenu, nous apparaissent souvent comme venus d'une autre planète. Ceux et celles d'entre nous qui fréquentent encore leur département à l'occasion d'un événement social comme, par exemple, un repas communautaire de Noël, éprouvent peut-être quelque sentiment de solitude au milieu de la nouvelle cohorte départementale. Bref, nous ne connaissons pas ceux et celles qui nous remplacent. Nous ignorons qui ils sont, ce qu'ils font et comment ils portent le flambeau que nous avons allumé. Le devenir de l'UQAM étant désormais entre leurs mains, nous nous interrogeons, peut-être avec chagrin, sur le destin de l'institution.

# 49

## octobre 2010

### sommaire

L'avenir en perspective <i>Philippe Barbaud</i>	1
Service de consultation fiscale <i>Claude Laferrière</i>	4
Fêtes du 20e anniversaire de l'APR-UQAM :	5
[1] Conférence de Antoine Ouellette sur la musique et les oiseaux, auditorium de la Grande Biblio- thèque, le mercredi 8 décembre, à 10 h 30	
[2] Cocktail dînatoire, à la salle M-450 de la Grande Bibliothèque, le mrecredi 8 décembre à 12 h	
Antoine Ouellette : le chant des oiseaux <i>Caroline Montpetit</i>	6



Cet aspect particulier de la retraite professorale relève d'une réalité bien humaine et parfaitement compréhensible. Mais l'ignorance est mauvaise conseillère. Les « anciens » comme nous ont parfois tendance à s'adonner à la nostalgie du « bon vieux temps » des années 70, à leurs débuts. *O tempora! o mores!* gémissait le vieillissant Cicéron en jugeant ses jeunes contemporains. Faudrait-il l'imiter? Bien sûr que non! La fraternité, voire la camaraderie, qui alimente le souvenir de nos relations dans le très bien nommé « corps professoral » de notre « université d'attache », nous incite parfois à croire que cette expérience de vie est unique, non transmissible et non reproductible. Or, cette inclination à broyer du noir n'a pas sa raison d'être. Ne plus faire partie du corps professoral de l'UQAM n'amointrit pas notre condition humaine. Entretenir le sentiment contraire, c'est confirmer l'aphorisme *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas*. Quoi de plus pédant pour un universitaire, que de laisser entendre « Après moi, le déluge »...

Savoir couper les ponts tout en découvrant les « passages à gué » de la rivière uqamienne devient, certes, l'un des enjeux que doit affronter le ou la retraité de cette université. Chacun, chacune s'y prend comme il peut. Aucune retraite ne poursuit une trajectoire déjà toute tracée sur le GPS de son avenir. Toutefois, j'aime l'idée que notre association figure parmi les passages à gué que peuvent emprunter tous ceux et celles qui refusent de tourner définitivement le dos à la rivière. « Faire trempette » sans trop se mouiller, cela ne peut que faire du bien. Parce qu'elle remplit ce rôle avec continuité, l'APR-UQAM est une association utile et nécessaire. Consciente de son rôle d'intermédiaire, notre association se doit d'être pro-active vis-à-vis de la nouvelle génération de collègues, comme elle l'est vis-à-vis des nouvelles

générations d'étudiants, ne serait-ce que par le biais des bourses offertes chaque année avec le concours de la Fondation UQAM. C'est pourquoi certaines de nos initiatives futures consisteront à vous faire connaître, par divers moyens, de jeunes personnalités qui ont choisi de faire carrière à l'UQAM. Cette orientation d'une partie de notre action à venir me paraît aussi enrichissante que souhaitable.

Par ailleurs, il est un autre aspect du rôle qu'entend remplir notre association. C'est celui de bonifier le *Protocole* qui lie l'APR et l'UQAM. Cette entente a été conclue dans le but d'accorder aux professeurs retraités certains privilèges et avantages tant matériels que fonctionnels. Carte d'identité, accès à la bibliothèque, à Internet, à l'audio-visuel, etc., voilà quelques exemples de ces fameux « passages à gué » que l'université nous a consentis en reconnaissance de nos bons et loyaux services. C'est l'évidence même que plusieurs clauses du *Protocole* concernent surtout les professeurs et professeures à la retraite qui désirent préserver un lien concret avec le monde universitaire grâce au maintien de certaines de leurs activités professionnelles, ne serait-ce que par la poursuite de l'encadrement d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs. Encore faut-il avoir une idée claire du phénomène de *la retraite active sur le plan professionnel*. Combien d'entre nous se sentent alors concernés par ce phénomène? Que font les retraités qui se disent toujours actifs? Bonifier le *Protocole* pour la forme ou le principe est une démarche stérile qui épuise les parties. Mais bonifier le *Protocole* parce que cela répond à un besoin véritable, ancré dans une réalité objective de la retraite professorale, et non pas allégué à partir de cas isolés, voilà certes un objectif aussi valable que désirable.



Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

**Conseil d'administration 2010-2011**

<i>Président</i>	Philippe Barbaud <i>pheb@videotron.ca</i>
<i>Vice-président</i>	Denis Bertrand
<i>Secrétaire</i>	Yvon Pépin
<i>Trésorier</i>	Roch Meynard Robert V. Anderson Albert Desbiens Renée Legris

**Bulletin Pour la suite du monde**

*Directeur/directrice* Poste à combler

**Adresse postale**

APR-UQAM  
Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8

**Secrétariat** (sans permanence)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine  
Université du Québec à Montréal

**Téléphone** (répondeur seulement) : 514-987-3605

**Site Web** : <http://www.apr-uqam.org>

Nous allons faire oeuvre de pionnier, car vos représentants entendent mettre la main à la pâte. Ils veulent savoir combien de collègues continuent de publier, d'exposer, de communiquer, d'expertiser, de créer, d'encadrer, de conseiller, depuis qu'ils se sont définitivement séparés de leur employeur sans avoir pour autant renoncé à la poursuite de leur carrière au nom de ce même employeur. Faut-il élaborer davantage sur l'avantage — reconnu par les organismes subventionnaires, faut-il insister — qu'en retire l'université en termes de visibilité locale, de rayonnement international et de prestige universitaire ? C'est pourquoi nous allons bientôt solliciter votre collaboration en vous demandant de répondre à une enquête actuellement en voie d'élaboration. La collaboration de tous ceux qui poursuivent leurs activités s'avère indispensable. Pour faire la part des choses entre activités professionnelles et activités individuelles, le critère

que je vous suggère consiste à déterminer sous quelle identité vous les accomplissez. J'estime que toute activité pour laquelle un ou une retraité se présente ou est présenté en affichant **publiquement** son appartenance institutionnelle à l'UQAM fait partie de la continuité de la profession de professeur d'université. Que ce soit dans les journaux, dans les revues savantes, à la radio ou la télé, dans des congrès ou autres événements organisés, pour des organismes publics ou internationaux, ou des entreprises privées, cette personne continue d'être professionnellement active dans son domaine disciplinaire. Du moment que la caution universitaire identifie votre action, cela ne saurait être assimilé à du bénévolat socialement engagé.

Je vous invite donc à nous faire part de vos commentaires ou de vos suggestions ou critiques en rapport avec ce projet d'enquête. Soyez alertes !

# Un service de consultation fiscale

::: Claude Laferrière

*Avertissement* Pour alléger le texte, le féminin comprend le masculin.

Professeur au département des sciences comptables, j'ai pris ma retraite le 30 juin 2009. Ma spécialité étant la fiscalité, j'ai souvent été sollicité pour des services et conseils. Depuis plus de quinze ans, lorsque j'acceptais de répondre à ces sollicitations, je le faisais gratuitement pour moi, mais je demandais qu'une contribution volontaire soit faite à la Fondation UQAM. On s'entendait sur le coût et la personne (professeure ou autre) prenait un engagement moral de faire un don équivalent à la Fondation. Souvent, elle me remettait un chèque que je transmettais à la Fondation.

Cette approche de « volontariat » est nécessaire : aux fins de l'impôt sur le revenu, un don de bienfaisance ne sera reconnu que s'il est effectué à titre gratuit. Il ne peut pas comporter de contrepartie (sauf peut-être le paradis pour les dons aux églises). Une fois entente prise sur les modalités, je rendais le service sans que j'aie un contrôle sur le don. Quand la personne s'exécutait, la Fondation émettait un reçu à son nom.

## Service de consultation fiscale

Disposant de temps, j'aimerais offrir via l'Association des services de consultation fiscale aux professeures retraitées. La consultation pourrait être faite au tarif de 100 \$ au départ et de 50 \$ l'heure par la suite.

« L'engagement moral d'un don à la Fondation » serait de mise. Je ne recherche ni clients, ni honoraires. Il est essentiel de préciser que les consultations ne viseraient que des sujets d'ordre fiscal. Cela exclut toute forme de planification financière (un métier en soi) ou légale (réservée aux notaires et avocats), ainsi que la préparation des déclarations annuelles de re-

venu. Sans exclure d'autres sujets, les consultations pourraient porter sur :

- . la confirmation d'une planification successorale;
- . l'aide au règlement d'une succession;
- . la compréhension des impacts fiscaux d'un testament;
- . les choix lors de l'échéance de RÉER;
- . l'établissement d'une stratégie lors de la vente d'une résidence principale ou secondaire à des étrangers ou à des membres de la famille;
- . les conséquences d'une séparation ou d'un divorce, même à ces âges-là;
- . l'éclaircissement d'une cotisation visant une ou des années antérieures.

Bref, la nature des sujets est ouverte. Il y a toutefois une réserve importante. Un professionnel doit refuser de rendre un service s'il juge qu'il n'a pas la compétence nécessaire. C'est une règle professionnelle que j'ai toujours respectée. La fiscalité est un champ très vaste : quand un sujet est trop complexe pour moi, je refuse le mandat.

Par définition, il s'agit de questions qui demandent la confidentialité. Je peux garantir qu'aucune information ne sera dévoilée sans l'autorisation des personnes en cause. Généralement, il est préférable de se rencontrer seul à seule. Le local de l'Association au pavillon Sainte-Catherine (V-6130) est un endroit tout indiqué. Ces rencontres ne pourraient avoir lieu qu'au printemps ou à l'automne. Les personnes désireuses pourraient d'abord communiquer avec moi par courriel à l'adresse : laferriere.claude@uqam.ca (préférable) ou laisser un message sur le répondeur de l'Association (514-987-3605). Un rendez-vous serait alors fixé selon les disponibilités des deux parties.

Joignez-vous à nous  
pour célébrer  
le 20<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'APR-UQAM !

[1]

Conférence de notre collègue Antoine Ouellette  
sur *La musique et les oiseaux*  
à 10 h 30 le mercredi 8 décembre 2010  
à l'auditorium de la Grande Bibliothèque.  
**Conférence gratuite et ouverte à tous.**

[2]

**Cocktail dînatoire de l'APR-UQAM**  
à 12 h le mercredi 8 décembre 2010  
à la salle M-450 de la Grande Bibliothèque.

Droits d'entrée :

20 \$ par personne, 35 \$ par couple (conjoint-e ou invité-e)  
(pour les réservations faites avant le 30 novembre 2010)  
25 \$ par personne, 40 \$ par couple (conjoint-e ou invité-e)  
(pour les réservations faites après le 30 novembre 2010).

Vous recevez un carton de réservation,  
à poster avec votre paiement (chèques à l'ordre de APR-UQAM)  
dans l'enveloppe-retour pré-affranchie.

Les billets vous seront remis à la porte de l'auditorium  
la journée de l'événement.



## Antoine Ouellette : L'art des oiseaux

::: Caroline Montpetit

Descendus des cieux, ils semblent à mi-chemin entre les dieux et les hommes. Doués de la capacité de chanter comme de celle de voler, les oiseaux nous inspirent à la fois admiration et condescendance. Dans un ouvrage intitulé *Le Chant des oiseaux*, publié chez Triptyque, le biologiste, musicien et musicologue Antoine Ouellette a étudié leur chant, avant de les reproduire en symphonie.

Arrivé aux oiseaux par la biologie et l'écologie, il y est revenu par la musique. Il présentera d'ailleurs cet été, au Festival de Lanaudière, une pièce symphonique intitulée *Joie des grives*, dans laquelle il a reproduit, entre autres, le chant des grives qui gravitent autour de son domicile de Montréal, près du boulevard Saint-Michel. Merles d'Amérique, grives fauves, grives des bois, grives solitaires s'y donneront la réplique, par l'entremise des hautbois, des flûtes, des clarinettes, et d'un mélange d'instruments à vent et à cordes, tandis que le pic, lui, sera incarné par les percussions.

Professeur d'histoire de la musique et de chant grégorien, Antoine Ouellette n'est pas le premier à s'être astreint à reproduire sur la portée le chant complexe des oiseaux. Dans l'histoire, on retrouve des interprétations des chants d'oiseaux dans la musique d'Antonio Vivaldi ou de Maurice Ravel. Les quatre premières notes si grandiloquentes et si célèbres de la 5e Symphonie de Beethoven reproduiraient d'ailleurs le chant du bruant zizi, tel qu'entendu dans les parcs de Vienne par le compositeur, de l'aveu même de ce dernier... Mais les biologistes se sont livrés à cette tâche de façon beaucoup plus scientifique.

Dans un livre intitulé *Wood Notes Wild Notation of Bird Music*, le Bostonnais Simeon Pease Cheney et son fils analysent et transcrivent 42 chants d'oiseaux, sans parler des chants de batraciens, d'insectes, du bruit du vent et même du son des chutes du Niagara! En France, Olivier Messiaen a popularisé le genre, notamment avec son *Catalogue d'oiseaux*, qui reprend le chant de l'alouette ou celui du rouge-gorge, mais, ici à Montréal, une Montréalaise nommée Louise Murphy avait intégré 30 ans avant lui 12 chants d'oiseaux dans une suite intitulée *Sweet Canada*, avec le bruant à gorge

blanche, celui qu'on appelle communément Frédéric, en vedette dans la pièce titre.

### *La musique n'est pas qu'humaine*

Mais *Le Chant des oiseaux*, qui est issu de la thèse de doctorat de l'auteur, est beaucoup plus qu'une simple nomenclature de l'usage du chant des oiseaux en musique occidentale. En fait, Antoine Ouellette s'y livre à une réflexion pour le moins singulière en comparant le chant des oiseaux et celui des hommes. « Le pire préjugé, écrit-il, serait de poser à l'avance que la musique est, par définition, une affaire humaine. » Les oiseaux comme les humains, note-t-il, ont des chants pour marquer et affirmer leur territoire, des chants pour séduire et pour dire l'amour, pour favoriser l'apprentissage de la « langue » à leur progéniture et pour la rassurer, des chants de travail, d'alerte et de persécution, ainsi que des chants de pure poésie, comme ceux qui saluent l'arrivée du jour.

L'écoute du chant des oiseaux nous en dit beaucoup sur leurs aptitudes et leurs comportements. Ainsi, le chant des oiseaux est largement acquis, et les oiseaux qui sont élevés sans leurs parents ont un chant bizarre et confus. En plus, certaines espèces, qui pourraient aussi être les plus intelligentes, coïncident avec beaucoup de justesse le chant des autres. Le geai bleu peut imiter le rapace pour effrayer d'éventuels compéteurs. Le moqueur-chat peut imiter autant le miaulement du chat que la sonnerie du téléphone, et le moqueur polyglotte était désigné par les Amérindiens comme « l'oiseau parlant 400 langues ». Le banal étourneau emprunte lui aussi différents chants et cris, et son propre chant se modifie au fur et à mesure qu'il vieillit, de sorte qu'on peut déterminer l'âge de l'étourneau uniquement par son chant.

Au sujet des étourneaux, Ouellette rapporte une étude menée par l'Université de Californie et publiée dans la revue *Nature*. « En se servant de chants d'oiseaux enregistrés et modifiés, les chercheurs ont enseigné des bases de la syntaxe du langage humain à des étourneaux sansonnets. En un seul mois d'apprentissage, le taux de succès des étourneaux se situait à 90 %. Les oiseaux détectaient efficacement la

présence de formes grammaticales, chose que les linguistes considéraient jusqu'alors comme propre à l'homme. »

### *Des dialectes chez les oiseaux*

Comme les humains, les oiseaux ont des capacités de chant qui varient selon les individus. Mais, plus étonnant encore, les groupes d'oiseaux développent de véritables dialectes, selon la région où ils vivent. « Les bruants montréalais utilisent des expressions complètement différentes de celles qu'utilisent les bruants de Québec ou même de Saint-Jean-sur-Richelieu. La structure complexe du chant permet à un individu d'identifier chacun de ses voisins, de reconnaître un étranger et aussi d'adapter sa réaction en fonction de l'intrus », écrivait Jean-François Noulain en 2004, dans la revue Québec Oiseaux.

Antoine Ouellette va cependant plus loin et pose des questions pour le moins inusitées. Prenant appui sur les chants « libres » des oiseaux, qui s'expriment par exemple à l'aurore, il se demande : « L'art est-il vraiment propre à l'homme ? »

« Si les chants d'oiseaux sont d'abord fonctionnels,

plusieurs oiseaux en viennent à émettre des chants qui dépassent l'utilitaire au point de devenir libres : pour certains chercheurs, ces chants libres tiennent de l'art, d'autant plus qu'ils sont presque systématiquement des chants fort élaborés. L'oiseau qui fait un chant libre ne le destine à aucun de ses congénères, il n'y a dans cette dépense "futile" d'énergie aucune logique purement biologique », écrit-il.

Cette partie de la réflexion de Ouellette est essentiellement contenue dans le dernier chapitre de son livre, qui n'était par ailleurs pas partie intégrante de son doctorat. Elle ouvre la discussion sur un thème qui est tout à fait d'actualité chez les scientifiques, celui de l'intelligence, voire de la culture des animaux.

\*\*\*

Antoine Ouellette. *Le chant des oiseaux*. Montréal : Triptyque, 2008. 280 pages.

Cet article, paru dans *Le Devoir* du 16 février 2008, a été reproduit avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

